

**Attestation d'éligibilité**  
**aux exigences de l'opération standardisée**  
**RES-EC-104**  
**Luminaire à modules LED**

**Nom du produit : URBALINE**

**Références : 650XXXXX, 653XXXXX**

Le luminaire LED désigné ci-dessus est conforme aux conditions du cas n°1 pour la délivrance du certificat RES-EC-104 « Rénovation d'éclairage extérieur » dans le cas d'une pose en plafonnier :

- $IP \geq 65$
- Efficacité lumineuse (ratio entre le flux lumineux initial sortant et la puissance totale du système, y compris les auxiliaires)  $\geq 90$  lumens par watt
- $ULR \leq 3 \%$

\*Sources lumineuses remplaçables

Une documentation détaillée relative à ces éléments techniques est disponible sur simple demande.

Fait à La Ferté Bernard, le

**04/11/2022**

**Nicolas PESSON**  
Responsable Bureau d'études



Cette attestation du fabricant du produit ne se substitue pas aux attestations sur l'honneur demandées d'une manière générale dans le cadre des CEE.